



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-4961>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **26-4961**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-59198

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/05/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE LA TOUR DU PIN

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21380509600012

Ville : LA TOUR DU PIN

Code postal : 38110

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : MAIRIE DE LA TOUR DU PIN

Département(s) de publication : 38

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNE DE LA TOUR DU PIN

Code CPV principal - Descripteur principal : 30192000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : MARCHE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNE DE LA TOUR DU PIN

Critères d'attribution : 1-Prix des prestations sur la base du BPU valant DQE et du rabais (70) : - Montant en euros TTC du BPU valant DQE (60) - Remise sur catalogue uniquement sur les produits de fournitures de bureau, indiqué dans le cadre du mémoire technique (10) 2-Valeur technique (30) : - Qualité de l'offre produit (diversité, conformité, présentation) (12) - Qualité organisationnelle et réactivité du service logistique (8) - Qualité et fonctionnalités avancées de la plateforme et des services numériques (6) - Démarche environnementale et sociale (RSE) (4)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été notifié le 22 août 2025 à l'entreprise PAPETERIE DESPESSE, dont le siège social est situé à Valence (26000), 58 rue de la Forêt (qui a été retenue attributaire pour les trois lots), suite à la commission MAPA tenue le 29 juillet 2025. Montant annuel estimatif global (tous lots confondus) : 7 706.70 euros HT Le marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de Lot n°1: 23 000 euros HT annuel / Lot n°2: 20 000 euros HT annuel / Lot n°3: 10 000 euros HT annuel. Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun - 38000 Grenoble, Téléphone : (+33) 4 76 42 90 00 - Télécopie : (+33) 4 76 51 89 44, Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr - Adresse internet : <https://grenoble.tribunal-administratif.fr/>, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Les recours susceptibles d'être exercés sont les suivants : - un recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du contrat, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative ; - un référé contractuel, sur le fondement des articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative, pouvant être exercé après la conclusion du contrat et dans un délai de 31 jours à compter de sa publication (délais prévus à l'article R.551-7 du même code) ; - un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution, le cas échéant assorti d'une demande indemnitaire. En cas de demande indemnitaire, un recours administratif préalable doit être exercé. Le recours de pleine juridiction peut être assorti d'un référé-suspension sur le fondement de l'article L.521-1 du Code de justice administrative, tendant à la suspension de l'exécution du contrat.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/01/2026